

Document d'Entrée en Relation

LA FIDUCIAIRE DU PATRIMOINE
Didier LECOQ
Conseil en Gestion de Patrimoine
Membre de L'Anacofi-Cif
SARL au capital de 7.500€
RCS de Valenciennes n°518 726 765
43, rue Jean Jaurès
59880 Saint-Saulve
didier.lecoq@lafidupat.fr – www.lafidupat.fr

La Fiduciaire du Patrimoine est une société délivrant des prestations de conseils et des préconisations de solutions en ayant toujours à l'esprit de sécuriser le patrimoine tout en optimisant la situation patrimoniale de ses clients. Notre mission est d'avoir un regard tant sur les aspects financiers que juridiques, de veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant. Partenaire privilégié depuis de nombreuses années des Chefs d'Entreprises et Professions Libérales et des particuliers nous vous proposons une offre patrimoniale spécialement dédiée.

L'offre

Je suis convaincu que la qualité relationnelle est une source de confiance. Je me dédie personnellement à votre demande et vous suis pendant toute la durée des prestations. L'accompagnement est primordial dans un marché où tout peut être très vite confus.

Les temps de rencontres sont programmés au rythme que vous estimez nécessaire ; les formes de communication sont validées ensemble (chez vous, à nos bureaux, par téléphone ou par mail).

Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions ou des options en toute connaissance de cause. Notre expérience permet de répondre à vos questions et si nous n'avons pas la réponse, nous avons bâti un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts comptables ...) à votre service.

Ainsi, c'est vous qui décidez dans quelle mesure, selon vos besoins, comment vous voulez être accompagné.

Vos besoins et leur contexte changent et donc une adaptation permanente est nécessaire. La veille de l'actualité juridique, financière et fiscale est permanente et je me forme au de-là des 25 heures par an réglementaires. Je suis titulaire du D.U. en Gestion de Patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand et diplômé de l'Université de Paris Dauphine, avec une Compétence Juridique Appropriée habilitant à donner des consultations juridiques qu'encore peu de professionnels ne possèdent ou ne pratiquent. Cela me permet d'aborder la gestion de patrimoine de manière globale et non plus sectorielle comme il y a quelques années ou comme beaucoup d'institutionnels.

Je sélectionne et propose une gamme de solutions selon les besoins spécifiques de mes clients. Les outils de sécurisation financière et d'optimisation juridique affinent ma proposition.

Statuts réglementés

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlable par l'Autotité de Contôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 Rue Taibout 75436 Paris cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr)

Intermédiaire en assurance (IAS)

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 10053741 et positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : **Néant**

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
GENERALI PATRIMOINE	ASSURANCE	Convention de distribution	Commission
ODDO	ASSURANCE	Convention de distribution	Commission
SWISS LIFE	ASSURANCE	Convention de distribution	Commission
PRIMONIAL	ASSURANCE	Convention de distribution	Commission

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 10055470, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
NORTIA	Plate forme de distribution	Convention de partenariat	Commission
FUNDESYS	Plate forme d'information	Convention de partenariat	Néant
STAR INVEST	Structuration et distribution de produits financiers	Convention de distribution	Commission
FRANCE VALLEY	Structuration et distribution de produits financiers	Convention de distribution	Commission

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Nos garanties

Assurance RCP et Garantie Financière n° 74000026945 conforme aux articles L 530-2 du Code des Assurances, souscrite auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, sise 112 avenue de Wagram 75017 PARIS

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité civile professionnelle	2.000.000€	2.500.000€	2.000.000€	2.000.000€
Garanties financières	115.000€	115.000€	115.000€	110.000€

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Le médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
- La médiation de l'assurance TSA 50110 75441 PARIS cedex 09 (www.mediation-assurance.org)
- La médiation de la consommation ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS (www.anm-conso/anacofi-iobsp)
- La médiation de la consommation ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS (www.anm-conso/anacofi-immo)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité et traitement des données personnelles

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Didier LECOQ pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

La Fiduciaire du Patrimoine-Didier Lecoq- 43 rue Jean Jaurès 59880 St Saulve.

La Fiduciaire du Patrimoine est inscrite à la CNIL sous le n°2100148.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI dans le cadre de ses missions de contrôle.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Le conseil est rémunéré selon le mode déterminé par la lettre de mission sur la base des honoraires en annexe.

Le prix de la prestation est figé par la lettre de mission et toute évolution fera l'objet d'une autre lettre de mission.

Le client est informé que, pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit. Il s'y ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Une information plus précise selon les produits choisis est fournie sur demande.

Fait en deux exemplaires à, le

Annexe : Honoraires**Honoraires forfaitaires (tva 20% incluse)**

Conseil et suivi patrimonial	Perspectives économiques, minimum de deux entretiens patrimoniaux annuels, opportunités d'investissement, aide à la déclaration fiscale.	280€TTC/an
Gestion conseillée	Analyse de portefeuille, stratégie d'allocation, alertes d'arbitrage.	0,5%€TTC de l'encours confié/an Mini 260€TTC, max 1500€TTC

Honoraires à la carte (tva 20% incluse)

Audit Patrimonial et financier	Audit allocation d'Actif	A partir de 260€TTC
	Audit Fiscal	A partir de 260€TTC
	Audit Retraite et Transmission	A partir de 460€TTC
Opération patrimoniale	Audit de pertinence et recherche d'investissement immobilier adapté	Forfait de 350€TTC
	Audit de pertinence et recherche d'investissement financier adapté	A partir de 260€TTC
Assistance et mise en œuvre	Conseils divers	Selon le cahier des charges sur une base de tarif horaire de 145€TTC

Les droits d'entrée ou commissions (hors commission de gestion) perçus par le conseil sont déduits des honoraires qui peuvent donc être nuls.